



L'Aduhme recrute

1 conseiller-ère technique

Conseil en énergie partagé (CEP)

CDI sur le Puy-de-Dôme

L'employeur

L'Aduhme est l'agence locale des énergies et du climat des territoires du Puy-de-Dôme. Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, elle développe des actions d'information et d'animation territoriale, conseille et déploie une expertise technique sur les questions de transition énergétique, majoritairement auprès des collectivités locales et ce sur leur patrimoine bâti. Son ambition : favoriser le passage à l'acte pour que la transition énergétique devienne une réalité dans les territoires.

Si l'agence locale est avant tout un outil des collectivités, elle intègre aussi dans les rangs de ses adhérents, des acteurs des territoires à l'instar des organismes bailleurs, des gestionnaires de réseau de distribution d'énergie, des fédérations et autres syndicats professionnels, des associations de préservation de l'environnement, etc. avec l'appui desquels elle développe son activité.

Enfin, l'Aduhme fait partie de la Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat (FLAME), qui compte une quarantaine d'agences locales en France.

Pour plus d'information sur l'Aduhme : <http://www.aduhme.org>

En vue de remplacer un technicien de son pôle « Conseil en énergie partagé (CEP) », l'Aduhme recrute 1 conseiller-ère technique en contrat à durée indéterminée. Il/elle intégrera le pôle CEP constitué actuellement de 10 techniciens.

Un dispositif de conseil en énergie partagé dynamique et reconnu...

Le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP) consiste en la mutualisation d'une compétence et d'une expertise technique en thermique du bâtiment et en systèmes énergétiques entre plusieurs collectivités (communes et EPCI).

La mission du conseiller CEP : accompagner les collectivités dans la définition d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine bâti en vue de réduire consommations et dépenses énergétiques et la mise en œuvre des actions/investissements validés par les élus. L'adaptation au changement climatique des bâtiments, notamment en période de surchauffe, fait également partie du champ d'intervention.

Ce travail nécessite en amont la réalisation d'un « profil énergétique patrimonial » qui servira de base à la proposition d'un plan d'actions avec priorisation d'actions ou présentant des enjeux majeurs (poids lourd dans la consommation globale de la collectivité, problématique de confort thermique en hiver comme en été ou de qualité de l'air intérieur...). Le conseiller CEP interviendra dans un second temps pour aider la collectivité à mettre en œuvre des actions : rédaction de notes d'enjeux, aide à la maîtrise d'ouvrage dans la définition d'une stratégie de projets, appui dans la rédaction de documents de consultation et dans l'analyse des offres et des préconisations, expertise technique auprès de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, suivi des projets sur l'ensemble des étapes principalement jusqu'en phase APD et de manière plus ponctuelle sur les étapes postérieures (DCE ou mise en exploitation par exemple), recherche d'optimisations technico-économiques et solutions low-tech / passives, assistance dans la recherche de subventions publiques...

Il s'agit bien d'une mission d'ingénierie territoriale qui complète celles déjà présentes sur le territoire et assurées par des acteurs publics ou parapublics : DDT, ADIT, CAUE, ateliers d'urbanisme des parcs naturels régionaux...

Il ne s'agit en aucun cas d'une mission de maîtrise d'œuvre, de bureau d'études fluides ou de tout autre prestataire. La mission consiste à aider les collectivités à raffermir leurs exigences performancielles et à les accompagner dans le choix des actions, des solutions, des investissements qui permettront l'atteinte des objectifs, et ce en observant la neutralité vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et de matériel. Pour autant, le conseiller technique aura à travailler avec les prestataires dans le cadre du suivi de projets.

Spécificité de l'Aduhme : en parallèle de l'accompagnement individuel des collectivités et autres maîtres d'ouvrage, le pilotage d'actions collectives qui permettent d'engager collectivement les collectivités locales, de massifier les travaux d'économies d'énergie ou de diversification énergétique et de créer des dynamiques territoriales fortes.

Définition de la mission

1. Mise en œuvre et suivi du Conseil en énergie partagé auprès de collectivités adhérentes :

- Établissement du profil énergétique du patrimoine des collectivités (consommations et dépenses d'énergie) ;
- Aide à la décision dans la définition de la stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine de la collectivité ;
- Préconisation d'actions jugées prioritaires car rapides et faciles à mettre en œuvre et souvent à moindre coût (cf. régulation et programmation des systèmes de chauffage) ou présentant des enjeux majeurs pour la collectivité ;
- Rendu des bilans auprès des élus et des services de la collectivité pour faire état des voies de progrès et de l'impact des mesures ou investissements engagés antérieurement ;
- Rédaction d'avis techniques et aide à la rédaction de cahiers des charges, suivi des projets notamment de rénovation énergétique, accompagnement des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des bureaux d'études.

2. Participation au développement du dispositif CEP auprès des collectivités avec actualisation régulière des profils énergétiques ;

3. Implication dans l'ingénierie financière nécessaire au montage de plans de financement des projets et à la recherche de subventions ;

4. Animation de groupes de travail, de réflexions partagées et d'actions collectives ;

5. Participation à la valorisation de réalisations de référence, de démarches innovantes (bilan annuel des collectivités, rapports d'activités, réseaux sociaux...) ;

6. Veille technique, juridique et réglementaire à partager au sein du pôle CEP ;

7. Participation aux programmes mis en place par l'agence locale, notamment les actions collectives précitées.

Lieu de travail

Le poste est basé à Clermont-Ferrand dans les locaux de l'Aduhme. Le territoire d'action de l'agence est le département du Puy-de-Dôme. Des déplacements dans les territoires sont à prévoir. Des interventions sont possibles en soirée.

Il pourra être demandé au titulaire de se déplacer ponctuellement en France pour participer notamment à des séminaires ou groupes de travail dans le cadre de collaboration de réseaux (CEP, FLAME, AMORCE...).

Profil recherché

- Formation de niveau Bac+2 minimum (DUT, BTS thermique, énergétique, gestion de projet ou dans le domaine de la construction et des travaux...) et une expérience dans le domaine de l'énergie dans le bâtiment (Bureau d'études, exploitation de chauffage, agence locale de l'énergie, etc.) ou en gestion de patrimoine ;
- Connaissance obligatoire des bases :
 - de la thermique du bâtiment, des techniques de maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, des acteurs de ces filières, du contexte énergétique et environnemental actuel ;
 - de la démarche projet et ce des études pré-opérationnelles jusqu'aux travaux en passant par les phases APS, APD, PRO...
 - des collectivités locales et de leur fonctionnement.
- Rigueur, organisation, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Capacités rédactionnelle, d'organisation, de planification d'action, de respect des engagements ;
- Sens de la pédagogie par l'exemple et de l'évaluation ;
- Capacités d'expression et d'argumentation écrite et orale ;
- Sens du dialogue, du travail en équipe et de l'intérêt général ;
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (Excel, Word et Power Point) ;
- Motivations personnelles pour les économies d'énergie, les énergies renouvelables et plus largement la transition écologique ;
- Permis B obligatoire.

Autres éléments concernant le poste

Conditions : CDI

Durée du temps travail : 35 heures

Salaire selon expérience et profil

Date de prise de fonction : à partir de septembre 2026 si possible

Prévoir éventuel entretien en présentiel le 22 juillet 2026

Envoyer lettre, CV et prétentions salariales avant le : 8 juillet 2026 à :

Aduhme

Monsieur le Président

Maison de l'Habitat- 129, avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND